

## « Connaître, réduire, maîtriser ses impacts sur l'environnement »

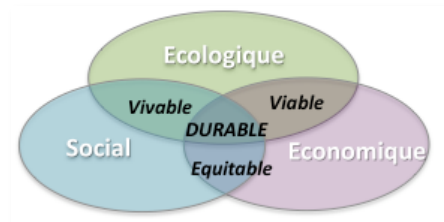
### Développement Durable et Management Environnemental : quels liens, quels enjeux ?

La notion de Développement Durable a été définie en 1987 dans le rapport Brundtland, publié par la WCED (World Commission on Environment and Development) comme :

« **Le développement qui satisfait les besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs** ».

Cette approche, porteuse de sens, ne peut être réalisée qu'avec la prise en compte de 3 dimensions indissociables :

- **l'équité sociale,**
- **l'efficacité économique,**
- **la préservation de la qualité de l'environnement.**



L'intégration du Développement Durable dans les entreprises permet de privilégier une vision globale et long terme des conséquences des activités de ces entreprises (fabrication, achats, ...) sur l'environnement, sur l'aspect social et sur le plan économique. Penser au « bon développement » de l'entreprise pour aujourd'hui mais aussi pour demain, c'est **atteindre une performance durable**.

La mise en place d'un Système de Management Environnemental (SME) est une démarche volontaire de progrès de l'entreprise dont l'objectif principal est de connaître, réduire et maîtriser ses impacts sur l'environnement.

**C'est un outil indispensable pour améliorer l'impact environnemental de son entreprise, et donc pour initier une démarche de Développement Durable par l'environnement.**

### Concrètement, qu'est-ce que c'est ?



Un SME repose sur le principe de **l'amélioration continue**. Ce principe implique que l'entreprise ou la collectivité se fixe des lignes directrices et des objectifs sur la base d'une analyse exhaustive légale et environnementale (**Planifier / Plan**) et se donne des moyens pour les atteindre. Elle doit donc mettre en place l'organisation (**Réaliser / Do**) qui lui permettra d'anticiper les situations à risque pour l'environnement, de suivre ses progrès et sa conformité aux exigences (**Contrôler / Check**), puis corriger ou prévenir les éventuels dysfonctionnements, et réaliser les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs (**Agir / Act**). La philosophie étant bien de rechercher une amélioration permanente de l'ensemble du système..

L'obtention d'une certification est possible lorsqu'on met en place un SME. C'est d'ailleurs un excellent moyen de montrer son engagement ! La certification selon la norme ISO14001 est la plus répandue dans le contexte industriel et collectif.

### Pourquoi initier une telle démarche ?

Toute activité humaine est source d'interactions avec l'environnement. Cette interaction génère d'inévitables impacts pour l'environnement : appauvrissement des ressources non renouvelables comme le pétrole, pollution de l'air en cas d'émissions atmosphérique, pollution des sols en cas de génération de déchets non valorisés et éliminés par enfouissement... Connaître et maîtriser ses impacts environnementaux permet à une organisation quelle qu'elle soit, de l'entreprise manufacturière à la société de services en passant par la collectivité, de s'engager dans une démarche responsable.

Celle-ci, outre les bénéfices environnementaux générés, va permettre à l'entreprise de **développer une relation responsable vis à vis de ses parties prenantes** : motivation des salariés, réponse aux attentes des clients, intégration des exigences réglementaires, amélioration de l'image de l'entreprise auprès des clients et des riverains... Par ailleurs, les axes d'améliorations choisis peuvent **permettre à l'entreprise une meilleure performance sur le plan économique** : flux de déchets optimisés et valorisés, consommation d'énergie maîtrisée voire réduite... Les atouts de la démarche ne manquent pas !

## Je me lance ! Les étapes clés de la norme ISO14001 :



### 1 - Définir la politique environnementale de son site

En premier lieu, il s'agit de fixer le domaine d'application du SME (sites, activités, produits concernés). La Direction de l'entreprise à son plus haut niveau traduit alors son engagement dans une politique environnementale, comprise et appliquée par tout salarié et toute personne travaillant pour son compte. Chaque entreprise bâtit sa politique selon son contexte, ses objectifs et ses moyens, cependant elle comportera un engagement d'amélioration continue, de prévention de la pollution et de conformité aux exigences légales.



### 2 - Planifier ses actions environnementales

Une fois le cadre défini, il faut planifier et donc :

- Identifier ses aspects environnementaux. Un aspect environnemental concerne tout élément de ses activités, produits ou services susceptible d'interagir avec l'environnement,
- Prendre connaissance des exigences légales,
- Etablir les objectifs et les cibles environnementales,
- Formaliser un programme d'action permettant d'atteindre ces objectifs et en suivre l'avancée.

### 3 - Mettre en œuvre le programme

Cette étape implique de :

- Définir les responsabilités pour l'application du programme, former le personnel, assurer la communication interne sur la démarche (et externe si l'entreprise en fait le choix),
- Prendre les dispositions nécessaires pour assurer une bonne maîtrise des opérations susceptibles d'être à l'origine d'impacts sur l'environnement,
- Produire les documents nécessaires à son fonctionnement comme par exemple les procédures et les modes opératoires,

### 4 - Contrôler son efficacité

L'organisme doit surveiller et mesurer l'efficacité du SME mis en place. Le but étant l'atteinte des objectifs fixés, il convient alors de mettre en œuvre les actions (correctives ou préventives) nécessaires.

### 5 - Revue de direction

Elle permet de passer en revue les différents points du SME et de prendre les décisions nécessaires à son efficacité. La révision de la politique environnementale, des objectifs, des cibles fixés et du programme environnemental sera notamment effectuée ici.

### Enfin, construire un Système de Management Environnemental c'est :

- *Décider d'une stratégie de protection de l'environnement = UNE POLITIQUE*
- *Désigner des responsables pour le faire, leur attribuer une autorité et des ressources = UNE ORGANISATION*
- *Définir le fonctionnement du SME, le mettre en place et le réviser si nécessaire = UN PILOTAGE*

**Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :**